



RAPPORT ANNUEL 2010

Sur la qualité et le prix du service assuré par le SMiPE VAL TOURAINE ANJOU



SMiPE VAL TOURAINE ANJOU

1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35- 37140 BOURGUEIL

SOMMAIRE

INDICATEURS TECHNIQUES

<u>A - Population</u>	Page 4
<u>B - Situation géographique</u>	Page 5
<u>C - Présentation du Syndicat</u>	Page 6
1 LES ORGANES DU SMIPE	Page 6
2 LES ACTIVITES DU SYNDICAT	Page 6
3 LES MOYENS HUMAINS	Page 7
4 LES MOYENS MATERIELS	Page 7
<u>D - Tonnages 2010</u>	Page 8
1 BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS	Page 8
2 GISEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN 2010	Page 9
<u>E - Les Ordures Ménagères</u>	Page 10
1 ORGANISATION DES COLLECTES	Page 10
2 LE TRAITEMENT	Pages 10 - 11
<u>F - La Collecte Sélective</u>	Page 12
1 ORGANISATION DES COLLECTES SELECTIVES	Page 12
2 EVOLUTION DES TONNAGES	Pages 12 -13
3 ORGANISATION DE LA GESTION DES COLLECTES SELECTIVES	Page 13
<u>G - Les Déchetteries</u>	Page 14
1 ORGANISATION DES DECHETTERIES	Page 14
2 DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIES	Page 14
3 CONDITIONS D'ACCES EN DECHETTERIES	Page 14
4 TONNAGES RECEPTIONNES	Page 15
5 REPARTITION DES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS	Page 15
6 LES MODES DE VALORISATION OU DE TRAITEMENT ET LES DESTINATIONS	Page 16
<u>H - Valorisations</u>	Page 17
<u>I - Actions de communication</u>	Page 18
<u>J - Actions 2010</u>	Pages 19-

INDICATEURS FINANCIERS

<u>A - Le Fonctionnement</u>	Page 22
1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Page 22
2 LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2010	Page 22
3 LES DÉPENSES DE PRESTATIONS EXTÉRIEURES	Page 22
4 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Page 23
5 LES SOURCES DU FINANCEMENT EN 2010	Page 23
6 LES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	Pages 23 - 24
7 LES RECETTES FILIÈRES	Page 24
8 LES RECETTES LIÉES À LA REVENTE DE MATÉRIAUX RÉCEPTIONNÉS EN DÉ-	Page 24
<u>B - L'Investissement</u>	Page 25
1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Page 25
2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Page 25
<u>C - Coûts du service</u>	Page 26
1 LES ORDURES MÉNAGÈRES	Page 26
2 LES RECYCLABLES	Page 26
3 LES DÉCHETTERIES	Page 27

PROJETS 2011

INDICATEURS TECHNIQUES



A - Population

LES COMMUNES

Le territoire du SMIPE compte 22 Communes adhérentes, pour une population de 28 347 habitants. (Données INSEE 2010, sans double compte)

15 Communes situées en Indre et Loire :

1. AVRILLE LES PONCEAUX :	447 habitants
2. BENAIS :	873 habitants
3. BOURGUEIL :	3 909 habitants
4. LA CHAPELLE SUR LOIRE :	1 544 habitants
5. CHOUZE SUR LOIRE :	2 079 habitants
6. CLERE LES PINS :	1 201 habitants
7. CONTINVOIR :	457 habitants
8. LES ESSARDS :	155 habitants
9. GIZEUX :	448 habitants
10. INGRANDES DE TOURAINE :	504 habitants
11. RESTIGNE :	1 173 habitants
12. ST MICHEL SUR LOIRE :	580 habitants
13. ST NICOLAS DE BOURGUEIL :	1 232 habitants
14. ST PATRICE :	681 habitants
15. SAVIGNE SUR LATHAN :	1 322 habitants

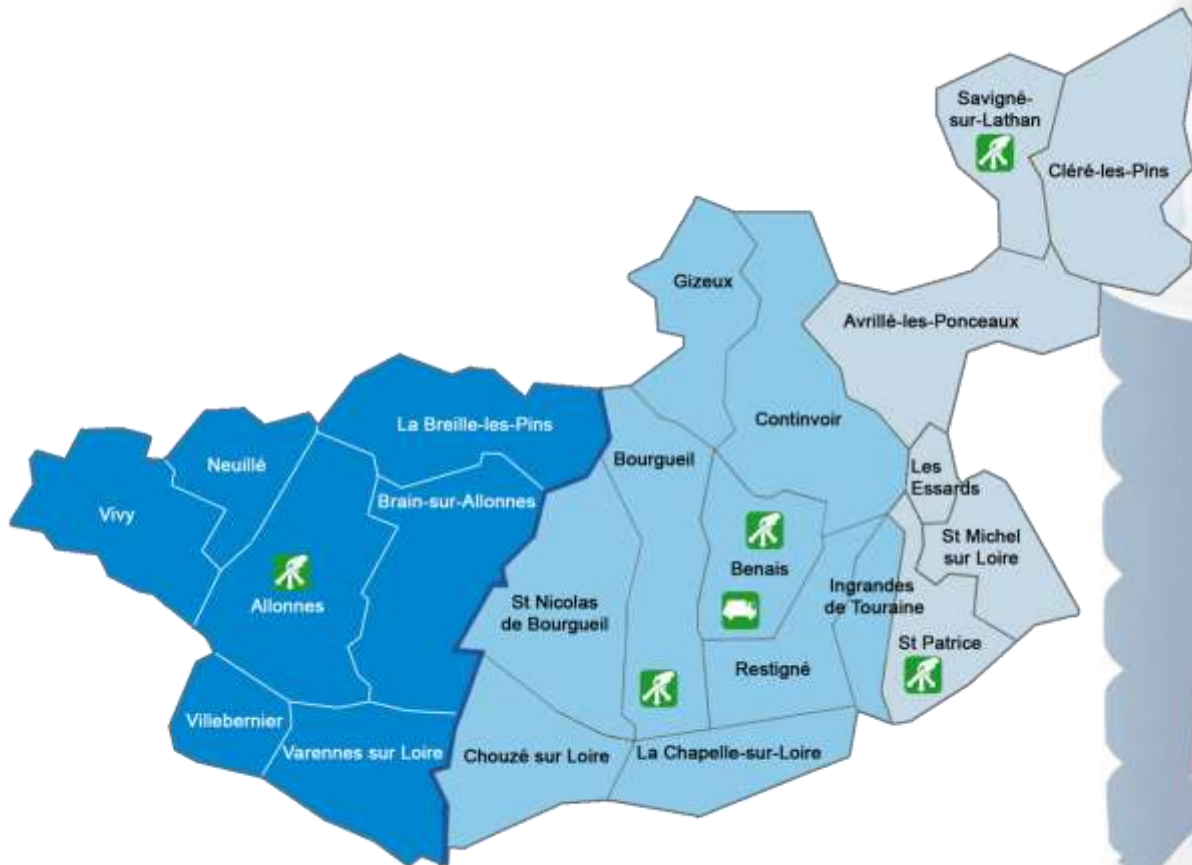
7 Communes situées en Maine et Loire :

16. ALLONNES :	2 911 habitants
17. BRAIN SUR ALLONNES :	1 927 habitants
18. LA BREILLE LES PINS :	550 habitants
19. NEUILLE :	862 habitants
20. VARENNES SUR LOIRE :	1 887 habitants
21. VILLEBERNIER :	1 411 habitants
22. VIVY :	2 194 habitants

B - Situation géographique

LE TERRITOIRE

Les 22 communes sont réparties sur deux Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération.



Communes du Canton d'Allonnes : Allonnes, Brain sur Allonnes, La Breille Les Pins, Neullé, Varennes sur Loire, Villebernier et Vivy.

Communes du Pays de Bourgueil : Benais, Bourgueil, Chouzé sur Loire, La Chapelle sur Loire, Continvoir, Gizeux, Ingrandes de Touraine, Restigné et St Nicolas de Bourgueil.

Communes de Touraine Nord Ouest : Avrillé les Ponceaux, Cléré Les Pins, Les Essards, St Michel sur Loire, St Patrice et Savigné sur Lathan.

 Déchetteries

 Quai de transferts

C - Présentation du Syndicat

1) LES ORGANES DU SMIPE

Le Comité Syndical est constitué de 44 membres titulaires, soit 2 délégués par Communes. Un Président et quatre Vice-présidents sont élus parmi ces membres.

<u>PRESIDENT</u> :	Louis CALONNE (Savigné sur Lathan)
<u>1er VICE PRESIDENT</u> :	Yves BOUCHER (Brain sur Allonnes)
<u>2ème VICE PRESIDENT</u> :	Patrice HENRY (Restigné)
<u>3ème VICE PRESIDENT</u> :	Sylvette PITAULT (Bourgueil)
<u>4ème VICE PRESIDENT</u> :	Gérard BORNES (Varenes sur Loire)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Christian BARILLE (Vivy)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Louis KENEN (Allonnes)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Gérard CAMUS (Continvoir)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Olivier RANJARD (St Michel sur Loire)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)
<u>MEMBRE DU BUREAU</u> :	Pierre MARGOTTEAU (Chouzé sur Loire)

Pour information, au moment où nous rédigeons ce document, Mr Yves BOUCHER a été élu Président du Syndicat, suite à la démission présentée par Mr Louis CALONNE. Ce dernier ayant été élu 1^{er} vice-Président. Aucun autre changement n'est à noter concernant la liste présentée ci-dessus.

2) LES ACTIVITES DU SYNDICAT

- Collecte des Ordures Ménagères en porte à porte.
- Collecte sélective du verre ménager et des Journaux, Revues, Magazines (JRM)/carton en porte à porte.
- Traitement des déchets ménagers par broyage/compostage - Site de Benais - jusqu'en novembre 2010.
- Broyage et Criblage des déchets verts - Site de Benais.
- Transferts des refus de compostage à l'U.V.E. de Lasse (Maine Et Loire).
- Gestion de cinq déchetteries sur le territoire : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan.
- Entretien des pare-feux sur quatre communes : Benais, Bourgueil, Ingrandes de Touraine et Restigné.

C - Présentation du Syndicat

3) LES MOYENS HUMAINS

- ◆ ADMINISTRATIF
3 agents
- ◆ COMMUNICATION
1 agent
- ◆ COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES ET SÉLECTIVES
12 agents + 1 agent (50%)
- ◆ TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ACTIVITÉS ANNEXES (site de Benais)
3 agents
- ◆ GESTION DES DÉCHETTERIES PRINCIPALES
Déchetterie de Benais - Déchetterie de Bourgueil - Déchetterie d'Allonnes
2 agents
- ◆ GESTION DES DÉCHETTERIES SATELLITES
La gestion des déchetteries de Savigné sur Lathan et de St Patrice est assurée par le personnel communal dans le cadre d'une convention de mise à disposition du personnel.
- ◆ TRANSFERTS
2 agents sont chargés de l'acheminement des refus d'ordures ménagères vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse et assurent les rotations de caissons des déchetteries.
- ◆ ENTRETIEN DES PARE-FEUX (Forêts)
1 agent (50%)

4) LES MOYENS MATERIELS

Au 1^{er} janvier 2010, le SMIPE disposait d'un parc de véhicules et des matériels suivants :

- * 6 Bennes à Ordures Ménagères
- * 2 Porteurs pour les transferts de déchetteries et les refus d'Ordures Ménagères (OM)
- * Remorque pour les transferts de refus d'OM
- * 2 Fourgons pour la collecte des JRM/cartons en porte à porte
- * 1 Véhicule utilitaire destiné aux déchetteries
- * 2 Véhicules légers
- * 1 Tracteur équipé d'un giro-broyeur et d'un crouer-crop pour les travaux forestiers

Matériels divers sur le site de Benais

- * 1 Pelle sur roues
- * 1 Chargeur
- * 88 caissons de 30 m²



D - Tonnages 2010

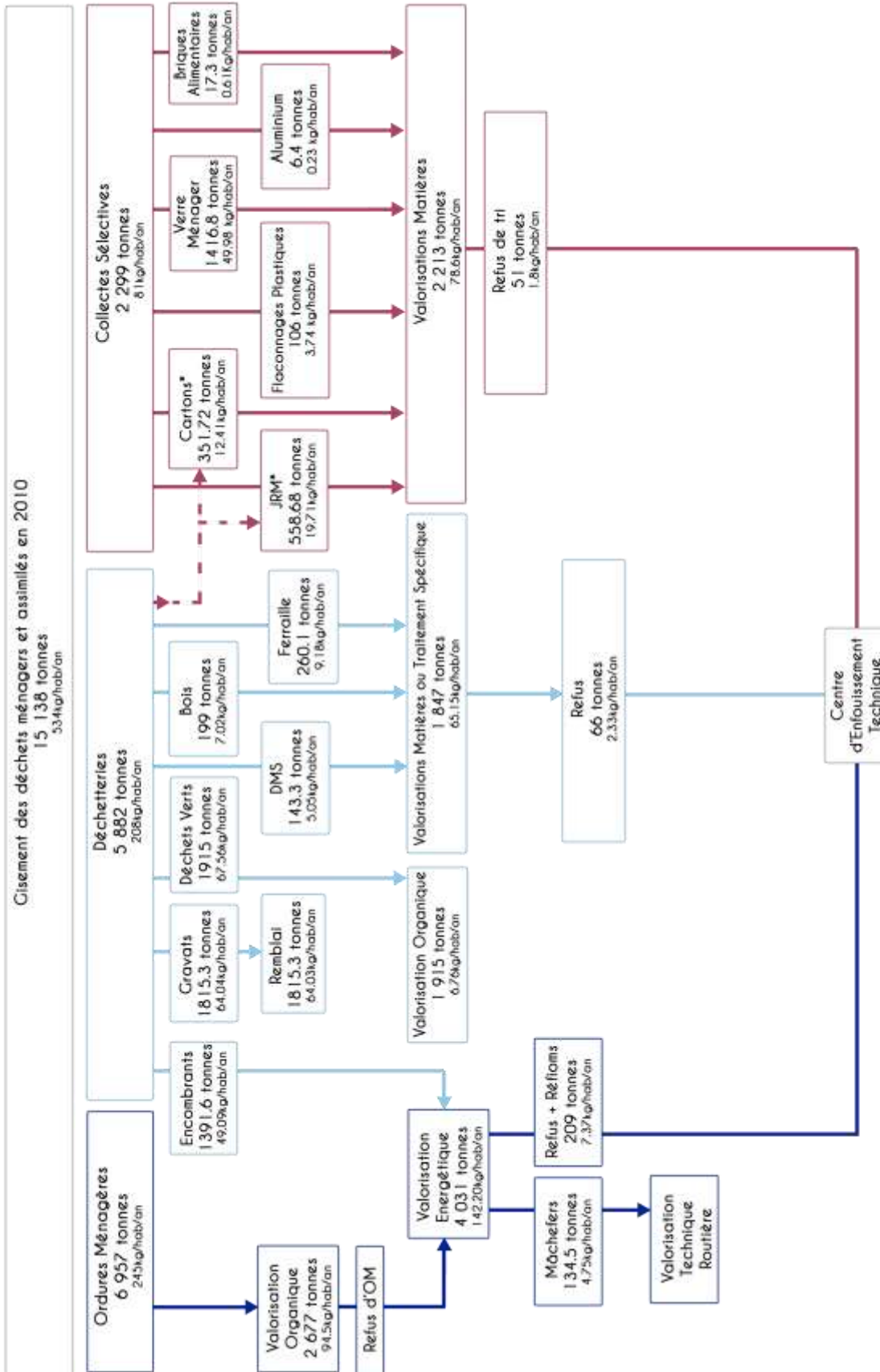
1) BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Population du SMIPE en 2010 : 28 347

	Tonnages collectés 2010	Ratio/kg/hab en 2010	Tonnages collectés 2009	Evolution 2009 - 2010
COLLECTES OM				
<i>TONNAGES COLLECTES</i>	6 957	245	7 204	-3,43 %
COLLECTES SELECTIVES				
ALUMINIUM	6,4	0,23	6,1	4,92 %
BRIQUES ALIMENTAIRES (E.L.A)	17,3	0,61	13,3	30,08 %
CARTONS/CARTONNETTES (E.M.R)	276,3	9,75	280,9	-1,64 %
FLACONNAGES PLASTIQUES	106,0	3,74	105,9	0,09 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	476,2	16,80	507,7	-6,21 %
VERRES MENAGERS	1 416,8	49,98	1 395,0	1,56 %
<i>TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES</i>	2 299	81	2 309	-0,43 %
<i>SOUS TOTAL TONNAGES O.M. + COLLECTES SELECTIVES</i>	9 256		9 513	-2,70 %
DECHETTERIES				
DECHETS BANALS				
VEGETAUX	1 915,2	67,56	1 644	16,50 %
FERRAILLES	260,1	9,18	307,3	-15,36 %
BOIS (non peint)	199,0	7,02	171,5	16,03 %
CARTONS (grands formats)	75,4	2,66	58	30,00 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	82,5	2,91	85,3	-3,28 %
ENCOMBRANTS	1 391,6	49,09	1 491	-6,67 %
GRAVATS	1 815,3	64,04	1 801,5	0,77 %
<i>TOTAL DES TONNAGES DECHETS BANALS</i>	5 739,1	202	5 559	3,24 %
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)				
BATTERIES	5,2	0,18	7,3	-28,77 %
DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E)	103,3	3,64	96,2	7,38 %
PEINTURES / SOLVANTS	22,2	0,78	17,7	25,42 %
NEONS	0,8	0,03	1,1	-27,27 %
CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS	0,1	0,00	-	-
PILES	2,9	0,10	2,3	26,09 %
HUILES MINERALES	7,6	0,27	9	-15,56 %
HUILES VEGETALES	0,2	0,01	0,2	0 %
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,9	0,03	0,8	12,50 %
RADIOGRAPHIES	0,1	0,00	0,1	0 %
<i>TOTAL DES TONNAGES DMS</i>	143,3	5	135	6,38 %
<i>TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES</i>	5 882	208	5 694	3,32 %
<i>TOTAL GLOBAL</i>	15 138	534	15 206	

D - Tonnages collectés

2) GISEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN 2010



*Cartons : Comprenant la tonnage réceptionné directement en déchetterie : 75.42 Tonnes

*JRM : Comprenant la tonnage réceptionné directement en déchetterie : 82.48 Tonnes

E - Les Ordures Ménagères

1) ORGANISATION DES COLLECTES

Compétences	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte	Population concernée (Insee 2010)	Mode d'exploitation
Collecte des Ordures Ménagères	Porte à porte	Laissés au libre choix des usagers	1 fois par semaine	21 037	En régie
			2 fois par semaine	3 401	En régie
			3 fois par semaine	3 909	En régie

La collecte est réalisée en porte à porte sur tout le territoire. Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées au minimum dans des sacs pour respecter la propreté du domaine public et la sécurité des agents. Le nombre d'habitants desservi en porte à porte, au titre de l'année 2010, est de 28 347 (*Population sans double compte - recensement INSEE 2010*).

Cette collecte est effectuée au quotidien par 13 agents du SMIPE. Durant la période estivale, le Syndicat fait appel à une association locale d'insertion I.T.S. pour des besoins ponctuels et afin d'assurer le remplacement des agents durant la période estivale.

Cinq véhicules collectent 100% des quantités produites sur le territoire et permettent au SMIPE de disposer de moyens propres et d'une autonomie pour garantir la continuité du service public.

La fréquence de collecte en porte à porte varie en fonction des secteurs et des saisons. On distingue ainsi des fréquences allant de 3 fois par semaine pour la Commune de Bourgueil à 1 fois par semaine pour la plupart des Communes. A la demande de certaines Communes, des collectes supplémentaires sont effectuées durant la période estivale, à savoir, de mi-juin à mi-septembre.

2) LE TRAITEMENT

Les 6 957 tonnes collectées au titre de l'année 2010, représentant 245 kg/habitant, ont été dirigées vers l'usine de broyage/compostage de Benais.

Sur site, les ordures ménagères sont déversées dans une fosse puis sont transportées, à l'aide d'un grappin, dans une trémie qui alimente le broyeur. Le broyage permet d'homogénéiser les ordures. Les déchets sont ensuite criblés pour séparer les parties fines (compost) des fractions grossières (refus). Dans un même temps, les déchets sont déferrailés à l'aide d'un overband (39 tonnes).

Le compost produit est transporté à l'aide d'un tapis sur la plateforme réservée à cet effet, avant de subir plusieurs opérations de retournements et d'arrosages. Quant aux refus, ils sont évacués vers l'UVE de Lasse.

- Le compost

Après sa maturation, ce compost est pris en charge par la Sté Roiffé Travaux Location chargée du transport et de l'épandage, dans le cadre d'un plan d'épandage validé par la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire. En 2010, 2 677 tonnes de compost ont été produites, représentant 38 % du tonnage d'ordures ménagères réceptionné et 2 579 tonnes ont été épandues pour le compte de deux agriculteurs/céréaliers permettant d'amender près de 53 hectares, répartis sur une dizaine de parcelles.

E - Les Ordures Ménagères

Le delta, soit 98 tonnes, correspond à la quantité de compost en cours de maturation.

- Les refus d'ordures ménagères

Les refus de compostage, après criblage, sont directement déversés dans des caissons de 30 m³ avant d'être évacués vers l'UVE de Lasse par les agents affectés aux transferts.

Ces refus sont alors valorisés par auto-combustion. La chaleur produite est refroidie pour créer de la vapeur d'eau qui, envoyée en haute pression, fera tourner une turbine. Cette turbine produit du courant électrique dont 90% est vendu à EDF et 10% est utilisée pour le fonctionnement de l'Unité de Valorisation.



Les résidus de l'incinération (tout ce qui ne peut-être brûlé), sont appelés les mâchefers. Ils sont commercialisés et serviront en sous couche routière, après avoir été déferrailés et criblés. Au titre de l'année 2010, ils ont représenté 134.54 tonnes.

Quant aux Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères appelés Réfions, ils représentent 209 tonnes.

Le coût de traitement des déchets supporté par le Syndicat, au titre de l'année 2010, était situé entre 59 et 63€ TTC (+ TGAP* 3.40€/tonne). Pour le traitement des 4 031 tonnes de refus acheminés à Lasse, soit 58 % du tonnage, le Syndicat s'est acquitté de la somme de 248 501 euros.

Ce coût à la tonne tient compte de la vente d'électricité (20 €/tonne) et des subventions accordées au SIVERT.

* Taxe Générale pour les Activités Polluantes

F - La Collecte Sélective

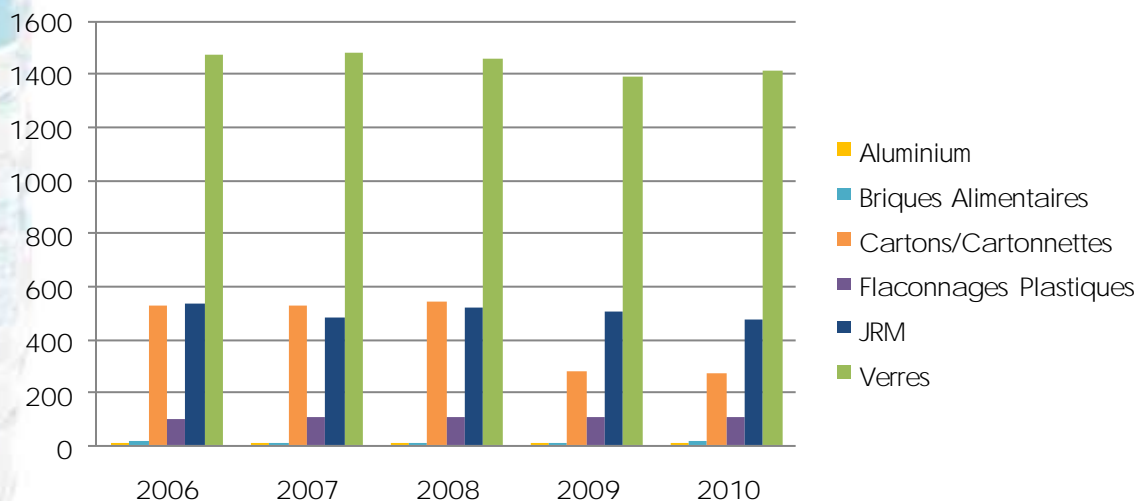
1) ORGANISATION DES COLLECTES SELECTIVES

Compétence	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte	Population concernée	Mode d'exploitation
Collecte Sélective du Verre Ménager	Porte à porte	Laissés au libre choix des usa-	1 fois par trimestre	28 347	En régie
Collecte Sélective des Journaux Revues Magazines	Porte à porte	Laissés au libre choix des usa- gères	1 fois par mois	28 347	En régie
Collecte des Flaconnages Plas- tiques	Apport Volontaire	Cages grilla- gées	1 fois par semaine	28 347	Prestation privée (Brangeon)
Collecte des Briques Alimentaires	Apport	Bacs à	Tous les	28 347	En régie
Collecte de l'Alumi- nium	Apport Volontaire	Bacs à couvercles	Tous les 15 jours	28 347	En régie

2) EVOLUTION DES TONNAGES

COLLECTES SELECTIVES			
Type de flux	Tonnages collectés	Kg/hab/an	Evolution 2009 - 2010
ALUMINIUM	6,4	0,23	4,92 %
BRIQUES ALIMENTAIRES (E.L.A.)	17,3	0,61	30,08 %
CARTONS/CARTONNETTES (E.M.R.)	276,3	9,75	-1,64 %
FLACONNAGES PLASTIQUES	106,0	3,74	0,08 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	476,2	16,80	-6,21 %
VERRES MENAGERS	1416,8	49,98	1,56 %
TOTAL COLLECTES SELECTIVES	2 299	81	-0,43 %

Evolution de la collecte sélective sur les 5 dernières années



F - La Collecte Sélective

a) Le Verre Ménager

La collecte du verre ménager est effectuée en porte à porte auprès des particuliers et des commerçants/artisans, une fois par trimestre. A la fin de chaque collecte, les véhicules déversent les verres au sein de la déchetterie de Bourgueil sur la plate-forme prévue à cet effet.

Le verre est ensuite pris en charge par la filière de recyclage St Gobain Emballages, repreneur contractuel désigné dans le contrat avec Eco-Emballages. St Gobain Emballages fait intervenir un transporteur (Bomex -1 fois par semaine) qui oriente le verre vers la plate-forme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16).

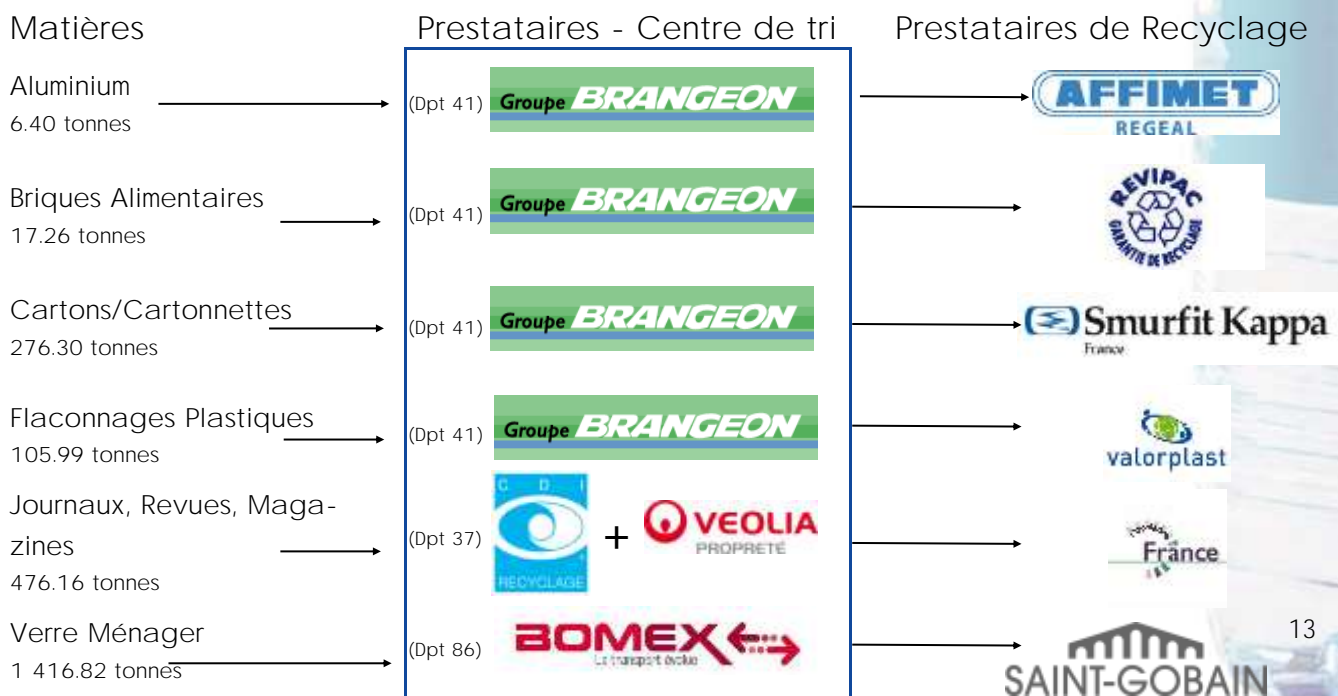
b) Les Flaconnages Plastiques

Les flaconnages plastiques sont collectés sur les 27 Points d'Apport Volontaire où se trouvent les cages grillagées. La collecte est effectuée par un prestataire de service : BRANGEON Environnement, qui les achemine directement au centre de tri de Tiercé. L'étape du tri des flaconnages plastique est essentielle pour garantir le recyclage des plastiques triés par les habitants. En effet, il est nécessaire de distinguer les différents flaconnages par catégories (PET clair (PolyEthylène Téréphtalate), PET foncé et PEHD (PolyEthylène Haute Densité)) pour les faire recycler par VALORPLAST, dans le cadre du contrat Eco-Emballages. Au cours de l'année, 18 caractérisations ont eu lieu. Celles-ci permettent d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes et de déterminer le taux de refus moyen sur l'année (soit 17.2% pour 2010).



c) Les Journaux et Revues Magazines (JRM)

La collecte des JRM s'effectue en porte à porte une fois par mois chez les particuliers comme chez les professionnels. Les JRM collectés sur le territoire sont pesés au centre de transfert de Benais puis triés au centre de tri de CDI Recyclage et Veolia Propreté situés à La Riche (37). L'étape de tri permet d'affiner la qualité du flux collecté en retirant notamment les erreurs (films plastiques, cartonnettes) présentes en quantité minime. Les JRM sont recyclés par les prestataires Papeteries de France.



G - Les Déchetteries

1) ORGANISATION DES DECHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLONNES	08h30 - 11h30	FERMEE	13h30 - 17h00	08h30 - 11h30	FERMEE	08h30 - 11h30
BENAIS	06h30 - 10h30	06h30 -	06h30 - 10h30	06h30 - 10h30	06h30 -	FERMEE
BOURGUEIL	13h30 -	08h30 11h30	FERMEE	13h30 -	FERMEE	08h30 11h30
SAVIGNE SUR LATHAN	FERMEE	FERMEE	09h00 - 12h00	FERMEE	FERMEE	09h00 - 12h00
ST PATRICE	FERMEE	FERMEE	09h00 - 12h00	FERMEE	FERMEE	09h00 - 12h00

Localisation et horaires d'ouvertures des déchetteries.

2) DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIES

DECHETS	Allonnes	Benais	Bourgueil	St Patrice	Savigné sur Lathan	Définitions / Consignes à respecter
Aluminium	X	X	X	X	X	
Batteries	X	X	X	X	X	
Bois	X	X	X	X	X	Tronc d'arbre Ø < 20 cm
Bouteilles et flacons plastiques	X	X	X	X	X	Bouteilles d'huile acceptées
Briques Alimentaires	X	X	X	X	X	
Cartons	X	X	X	X	X	Vidés, propres, secs et aplatis
Cartouches imprimantes, toners	X	X	X	X	X	
Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E)	X	X	X	X	X	Petits et gros électroménagers, chauffe-eau, matériels informatiques, outillages ...
Déchets verts	X	X	X	X	X	Pelouse, branchages et feuillages
Encombrants	X	X	X	X	X	
Filtres à huiles	X	X	X	X	X	
Gravats	X	X	X	X	X	
Huiles alimentaires/végétales	X	X	X	X	X	
Huiles minérales	X	X	X	X	X	
Lampes et néons	X	X	X	X	X	
Journaux, Revues, Magazines	X	X	X	X	X	
Peintures/Solvants	X	X	X	X	X	
Piles	X	X	X	X	X	
Radiographies	X	X	X	X	X	
Verres ménagers	X	X	X	X	X	
Ferraille	1 ^{er} samedi du mois	Du lundi au vendredi	2 ^{ème} samedi du mois	3 ^{ème} samedi du mois	4 ^{ème} samedi du mois	

3) CONDITIONS D'ACCES EN DECHETTERIES

Les conditions d'accès sont les suivantes (extrait du règlement) :

- L'accès est limité aux véhicules légers, aux véhicules attelés d'une remorque, aux véhicules d'un PTC inférieur à 3.5 tonnes non attelés. Il est interdit aux tracteurs et remorques agricoles.
- Seuls les habitants du territoire du SMIPE sont autorisés à fréquenter toutes les déchetteries.
- Pas de conditions particulières imposées aux professionnels.

G - Les Déchetteries

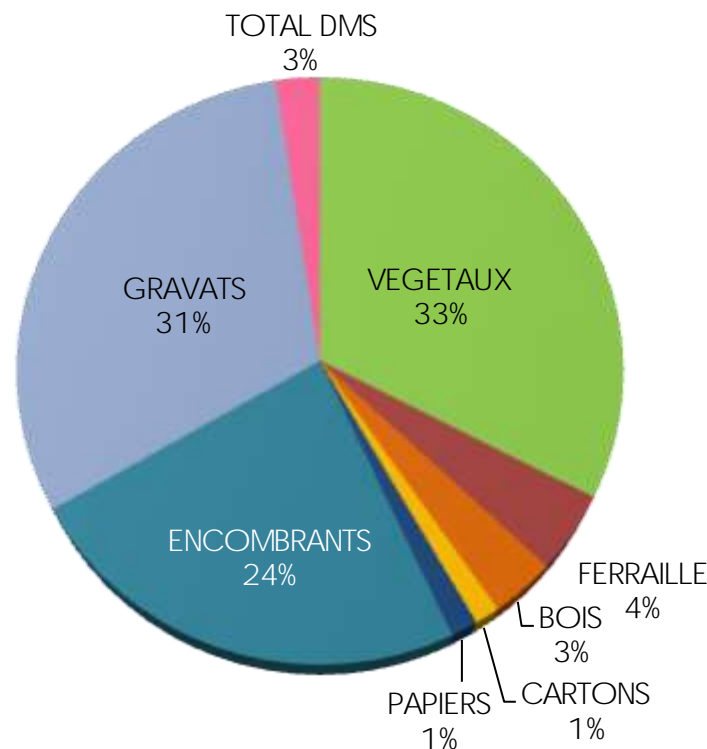
4) TONNAGES RECEPTIONNES

		Tonnages 2010	Ratio kg/hab/an
Déchets Banals 5 739 tonnes	VEGETAUX	1 915,2	67,56
	FERRAILLE	260,1	9,18
	BOIS (non peint)	199,0	7,02
	CARTONS (commerçants)	75,4	2,66
	JOURNAUX, REVUES	82,5	2,91
	ENCOMBRANTS	1 391,6	49,09
	GRAVATS	1 815,3	64,04
Déchets Ménagers Spéciaux : DMS 143 tonnes	BATTERIES	5,2	0,18
	DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E)	103,3	3,64
	PEINTURES / SOLVANTS	22,2	0,78
	NEONS	0,8	0,03
	CARTOUCHES D'ENCRE/	0,1	0,00
	PILES	2,9	0,10
	HUILES MINERALES	7,6	0,27
	HUILES VEGETALES	0,2	0,01
	DASRI	0,9	0,03
	RADIOGRAPHIES	0,1	0,00
	TOTAL DECHETTERIES	5 882	208

Les matériaux déposés en quantité les plus significatifs en 2010 sont les déchets verts (+16.50 % par rapport à 2009) et le bois (+16.03 % par rapport à 2009).






L'abandon de notre filière broyage-compostage verra les tonnages déchets verts augmenter de façon significative.

Nul doute que seule une campagne de communication en faveur du compostage domestique contribuera à faire diminuer les dépôts de déchets verts. Cette démarche étant programmée pour le début d'année 2012.



G - Les Déchetteries

6) LES MODES DE VALORISATION OU DE TRAITEMENT ET LES DESTINATIONS

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons 75.4 tonnes	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Déchets Verts 1 915.2 tonnes	Valorisation Organique	 (Dpt 49)
Encombrants 1 391.6 tonnes	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Ferraille 260.1 tonnes	Valorisation Matière	 (Dpt 41)
Bois 199 tonnes	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Gravats 1 815.3 tonnes	Valorisation en remblai	 (utilisation en remblai)
Journaux, Revues, Magazines 82.5 tonnes	Valorisation Matière	 +  (Dpt 37)
Batteries 5.2 tonnes	Traitement Spécifique	 (Dpt 41)
D3E 103.3 tonnes	Traitement Spécifique	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants 22.2 tonnes	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
Néons 0.8 tonne	Traitement Spécifique	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre et Toners 0.1 tonne	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Piles 2.9 tonnes	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Huiles Minérales 7.6 tonnes	Traitement Spécifique	 (Dpt 86)
Huiles Végétales 0.2 tonne	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
D.A.S.R.I 0.9 tonne	Traitement Spécifique	 Tecmed Environnement (Dpt 37)
Radiographies 0.11 tonne	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)

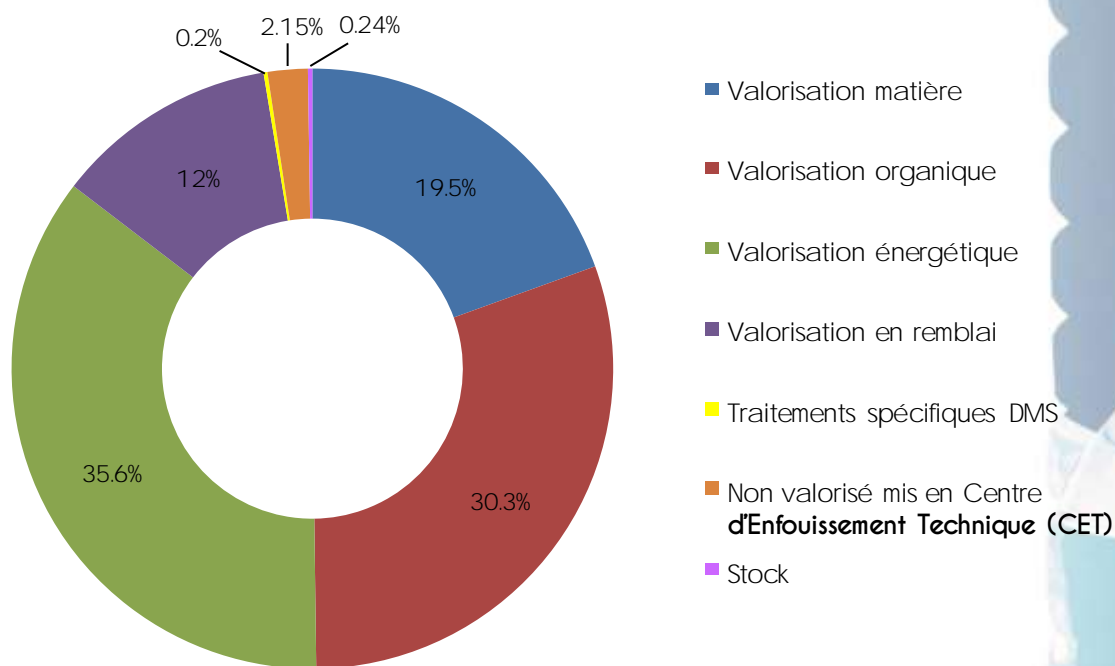
H - Valorisations

TAUX DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION GLOBALE

Bilan des déchets collectés sur le territoire du Syndicat

Gisement 2010	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Valorisation en remblai	Traitements spécifiques DMS	Valorisation globale	Non valorisé mis en Centre d'Enfouissement
15 138 tonnes	2 946 tonnes	4 592 tonnes	5 391 tonnes	1 815 tonnes	32 tonnes	14 776 tonnes	326 tonnes
100 %	19.50 %	30.30 %	35.60 %	12.00 %	0.20 %	97.61 %	2.15 %

Stock de déchets non triés ou non livrés : 36 tonnes (soit 0.24 %).



I - Actions de communication

LA COMMUNICATION

Afin d'informer le public et de le sensibiliser aux problématiques et aux enjeux du tri des déchets, le SMIPE a, pendant l'année 2010, réalisé plusieurs actions de communication à destination des enfants et des adultes.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Sur l'année scolaire 2010 -2011, le service Communication a organisé 56 animations scolaires autour du tri. Deux animations ont été proposées pour aborder le tri sélectif.

1- Animation comment et pourquoi trier les déchets ?

Cette animation permet de distinguer les différents matériaux présents dans nos emballages et d'apprendre les règles d'or du tri.

2- Les ateliers Rouletaboule

Ce module propose de rechercher, d'explorer et de comprendre les déchets, leurs filières, leurs traitements et leur gestion. Conçus sous forme ludique, ces cinq ateliers sont complémentaires mais indépendants.

Différents projets ont ainsi vu le jour : Créations d'affiches et mise en place d'expositions.



LES VISITES DU SIVERT DE L'EST ANJOU

L'organisation et les visites ont été assurées par le service communication, soit environ 128 visiteurs sur l'année dont 102 adultes (particuliers, élus, associations) et 26 enfants âgés d'au moins 8 ans.

Pendant 2 heures environ, adultes et enfants visitent le circuit pédagogique, les installations de l'usine et participent au jeu de l'empreinte écologique.



LA BROCANTE DE BENAIS

En partenariat avec la Commune de Benais, le SMIPE était présent lors de la Brocante de Benais, qui s'est déroulée le 06 juin.

Une exposition sur le tri et le devenir des déchets recyclables et non recyclables était présentée.

Cette manifestation grand public a permis de toucher de nombreux usagers.

LES JOURNEES NATURE PROPRE

J - Actions 2010

LES RÉSULTATS DES ACTIONS ENGAGÉES

Confronté à la problématique suivante :

- * Une unité de broyage vieillissante composée d'équipements vétustes dont les coûts de maintenance sont en constante augmentation,
- * La production d'un compost qui ne répond pas à la norme en vigueur pour être commercialisé et qui, de ce fait, est transporté et épandu aux frais du Syndicat (dans le cadre d'un plan d'épandage),
- * Des eaux de ruissellement trop chargées dont le traitement nous pose problème par rapport aux normes des rejets en milieu naturel.

Le Syndicat a engagé une première démarche en avril 2009 afin de faire réaliser une étude de diagnostic, confiée au Cabinet AGATE, ayant pour objet :

- * L'analyse de l'état du matériel de collecte et de traitement des lixiviats permettant d'en déterminer les entretiens ou changements ainsi que l'état d'usure,
- * La réalisation du dimensionnement des ouvrages pour la filtration, la régulation de débit et le traitement à réaliser par type d'effluent,
- * La réalisation d'études hydrauliques de chacune des origines de productions d'effluents.

Les conclusions de cette étude nous ont amenés à considérer deux possibilités pour la mise en conformité de notre système de traitement :

- 1) Redimensionner la station de traitement,
- 2) Couvrir les andins par la création d'un bâtiment,

pour un programme d'investissements, estimé à environ 320 000 euros.

A l'issue de cette première étude, le Comité Syndical a décidé d'entreprendre, d'une part :

- Une étude d'optimisation des coûts des services (confiée au bureau d'Etudes ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS) ayant, entre autres, pour objet l'étude d'un système alternatif à notre système de traitement actuel des Ordures Ménagères Résiduelles.

et d'autre part,

- Une étude concernant la faisabilité technique et l'évaluation des coûts de l'extension du centre de transfert actuel (confiée au bureau CADET INTERNATIONAL), permettant ainsi de prendre en considération toutes les incidences de l'arrêt éventuel de la filière broyage/compostage.

Or, dès le départ, le bureau ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS a écarté toute solution visant à réinvestir dans un nouveau process de traitement avec une nouvelle installation, dans la mesure où les tonnages traités par le Syndicat (environ 6 500 tonnes/an) étaient inappropriés (car trop faibles) pour envisager une installation de traitement de quelque nature que ce soit, sans coopération avec d'autres collectivités de la région. Une solution qui, de toute évidence, serait la seule permettant d'amortir les coûts induits.

Ces arguments furent également partagés par le bureau d'étude CADET INTERNATIONAL, en charge

J - Actions 2010

d'études similaires, pour le compte de Syndicats rencontrant les mêmes difficultés que le SMIPE.

Afin que le Comité Syndical puisse prendre une décision en toute sérénité quant au devenir de cette filière, un entretien a été organisé en présence de Mr KERBRIAND-POSTIC - Vice Président du Conseil Général d'Indre et Loire, en charge du développement durable et notamment du dossier de révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Il est ressorti de cette entrevue qu'à ce stade de la révision, il était impossible de nous indiquer les préconisations du plan à venir. Notre intention d'abandonner la filière broyage/compostage a été prise en compte et il nous a été vivement conseillé d'attendre les conclusions formulées à l'issue de la révision du PDEDMA (fin d'année 2011), avant d'engager des investissements lourds.

C'est ainsi que, considérant l'impact financier lié à la mise en conformité de ce site, **le Comité Syndical s'est prononcé, par 29 oui et 2 abstentions, sur l'arrêt de la production de compost au 1^{er} janvier 2011.**

Le choix de cette date a été motivé par le fait qu'il convenait de laisser aux différents services concernés le temps de s'organiser pour le transfert de la totalité des ordures ménagères brutes vers le site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse. Parmi les différents scénarios proposés par le bureau d'études CADET INTERNATIONNAL, le choix du Comité Syndical s'est porté sur le scénario 2, qui consiste à déverser directement les OM dans 2 bennes ampliroll disposées l'une à côté de l'autre dans le centre de transfert actuel. Ce scénario ne nécessitant aucune modification de la structure actuelle du centre de transfert.

Il est bien entendu que cet arrêt, souhaité au 1^{er} janvier 2011, est conditionné par l'état de vétusté du matériel, qui, en cas de défaillance contraindrait à un arrêt prématuré.



INDICATEURS FINANCIERS



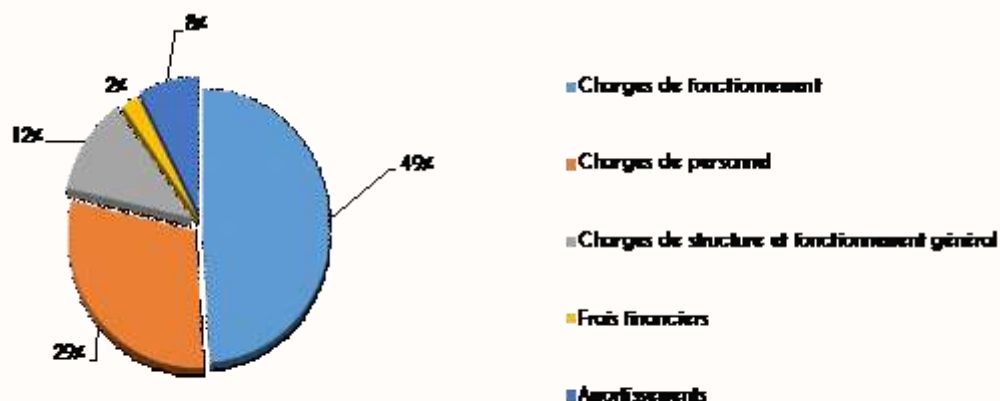
A - Le Fonctionnement

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en € TTC)

En 2010, les dépenses de fonctionnement (hors poste entretien forestier et avec prise en considération des remboursements de salaires constatés réglementairement en recettes de Fonctionnement), se sont élevées à 2 000 495.00 €, en hausse de 1.85 % par rapport à celles de 2009.

Le facteur principal de progression annuelle reste l'indexation des coûts de révisions des tarifs de prestations, de carburants et d'indices des salaires.

2) LA REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2010



Près de 24 % de ces charges de fonctionnement sont attribuées aux différentes prestations de traitement (effectuées par des prestataires extérieurs) qu'il s'agisse des ordures ménagères, des flux recyclables ou encore des déchets réceptionnés en déchetteries.

3) LES DEPENSES DE PRESTATIONS EXTERIEURES (en € TTC)

Ces dépenses concernent les prestations qui ne sont pas effectuées en régie, par le personnel du Syndicat et

ORDURES MENAGERES

Refus de broyage ordures ménagères (incinération)	248 501.30 €
Compost ordures ménagères (transport et épandage)	27 442.67 €

DECHETS RECYCLABLES

Verres ménagers (transport)	11 005.89 €
Journaux Revues Magazines (tri et mise en balles)	2 057.46 €
Flaconnages plastiques (collecte, tri et mise en balles)	52 113.26 €
Briques alimentaires (tri et mise en balles)	641.20 €
Cartons (tri et mise en balles)	17 057.10 €

DECHETTERIES

Encombrants (incinération)	96 041.00 €
Déchets verts (broyage et criblage)	9 020.56 €
Bois non peint (broyage)	1 868.30 €
Déchets Ménagers Spéciaux (tri et conditionnement)	44 503.61 €
DASRI - (collecte et tri)	1 146.22 €

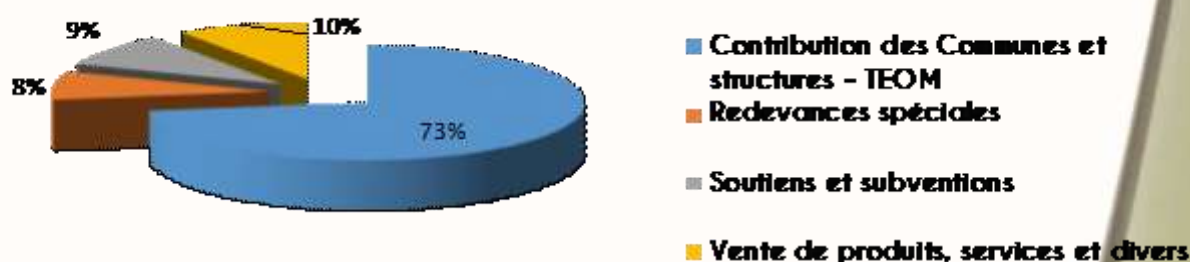
A - Le Fonctionnement

4) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en € TTC)

Les recettes de fonctionnement (hors poste entretien forestier, hors résultat reporté et déduction faite des remboursements de salaires pris en considération au sein des dépenses de Fonctionnement), se sont élevées pour 2010 à 2 180 663.00 €, soit une augmentation de 5,04 % par rapport à l'année 2009.

Les montants des soutiens et des compensations ont sensiblement diminué mais ont été compensés par les recettes industrielles en augmentation de 3 %, consécutivement à la renégociation de nos contrats de prestations passés avec les prestataires VEOLIA Propreté et CDI Recyclage pour le rachat des JRM.

5) LES SOURCES DU FINANCEMENT EN 2010 (en € TTC)



La contribution des Communes et ses structures adhérentes (Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et Communauté d'Agglomération) par application de la TEOM qui résulte de l'augmentation physique des bases et de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases locatives (loi de finances) s'est vue augmenter de 4.61 %.

Cette augmentation ayant une incidence sur le taux moyen de TEOM, qui passe de 10.69 % à 10.77 % en 2010.

Le montant de la Redevance Spéciale appliquée aux administrations et aux Etablissements publics, soit 174 322.00 € est resté stable par rapport à l'année 2009.

6) LES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (en € TTC)

Sur l'exercice comptable 2010, ont été encaissées les aides suivantes :

a) de l'éco-organisme Eco Emballages

Sur les emballages ménagers recyclables



- Soutien à la tonne triée
(liquidatif des tonnages triés et expédiés en 2009 et acomptes 2010) : **139 414,25 €**

- Soutien à la communication (dépenses réalisées en 2009 et soutiens 2009 aux ambassadeurs) : **3 292,59 €**

- Soutien aux caractérisations (réalisées en 2009) : **1 500,00€**

A - Le Fonctionnement

- Soutien à l'optimisation (acompte n°1 relatif à la connaissance des coûts) : **13 935,50€**

TOTAL versé par Eco-Emballages : **144 206,84€**

b) de l'éco-organisme OCAD3E

Sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et sur les lampes usagées

- Soutien à la tonne (du 4ème trimestre 2009 au 3ème trimestre 2010) : **5 691,16 €**

c) de l'éco-organisme Eco Folio

Sur les imprimés non sollicités

- Soutien (tonnage de l'année 2009) :



14 173,50 €

7) LES RECETTES FILIERES

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques	13 555.00 €
- Reprise du verre ménager	27 838.00 €
- Reprise des JRM	25 929.00 €
- Reprise des cartons	23 972.00 €
- Reprise de l'acier	8 914.00 €
- Reprise de l'aluminium	172.00 €

8) LES RECETTES LIEES A LA REVENTE DE MATERIAUX RECEPTIONNES EN DECHETTERIE

- Reprise des métaux ferreux + batteries	32 124.00 €
- Reprise du compost déchets verts	5 301.00 €
- Reprise de broyat de bois non peint	1 708.00 €

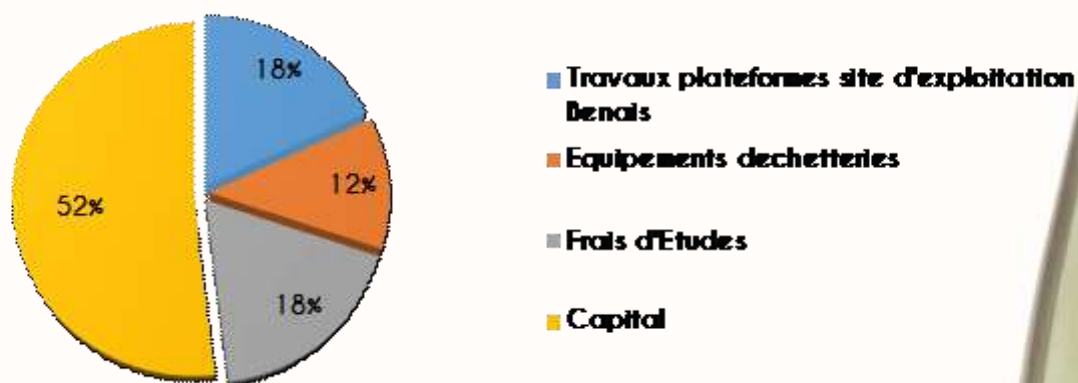
B - L'investissement

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC)

Le montant total 2010 des dépenses d'investissement (hors dépenses d'ordre et solde d'investissement reporté) s'est élevé à 194 271.00 €.

Les dépenses réelles d'investissement ont concernées principalement :

- * Les frais d'études (optimisation des coûts et faisabilité centre de transfert)
- * Les équipements déchetteries (barrières de sécurité)
- * Les travaux de réfection plate-forme d'exploitation site de Benais
- * Les remboursements du capital

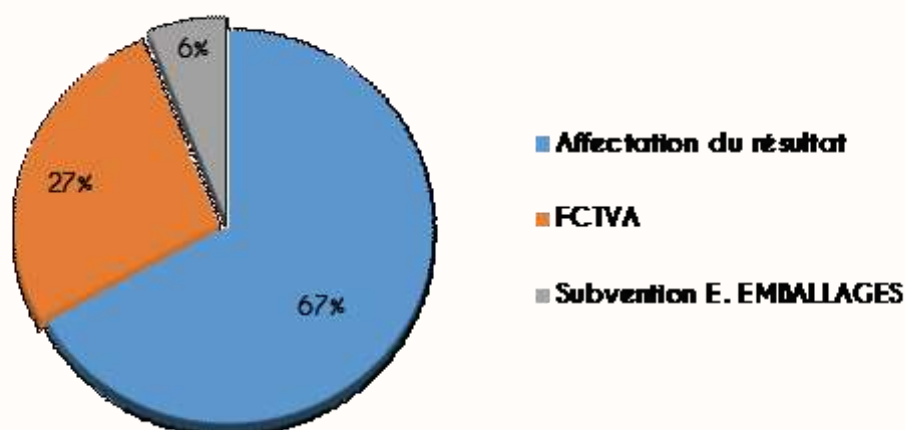


2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC)

Le montant total 2010 des recettes d'investissement (hors opération d'ordre) s'est élevé à 230 552.00 €.

Ces recettes se composent :

- du FCTVA pour 62 334.00 €
- de la subvention E. EMBALLAGES (dans le cadre de l'étude d'optimisation engagée) pour 13 935.00 €
- de la reprise du résultat de l'exercice 2009 pour 154 283.00 €.



C - Coûts du service

Pour information en 2010 → le coût moyen d'une tonne traitée s'est élevé à 132.44 €.

Ci-après sont détaillés les coûts réels par services :

1) LES ORDURES MENAGERES

Dépenses liées à la collecte : 637 894.00 €
Coût à la tonne ==> 91.69 €

Dépenses liées au traitement : 650 163.00 €

Broyage compostage : 245 792.00 €

Incinération : 404 371.00 €

Coût à la tonne ==> 93.45 €

DEPENSES TOTALES 1 288 058.00 €



Recettes liées à la collecte et au traitement **51 211.00 €**

(Recettes filières et soutien à la valorisation énergétique)

Soit une diminution du coût à la tonne ==> 8.84 €



COÛT REEL (COLLECTE & TRAITEMENT) :

1 236 847.00 euros

(dépenses - recettes)

Soit 177.78 €/tonne

2) LES RECYCLABLES (collectes sélectives)

Dépenses liées à la collecte : 213 978.00 €

Dépenses liées au traitement : 122 825.00 €

DEPENSES TOTALES 336 803.00 €

Coût à la tonne ==> 146.50 €

Recettes liées à la collecte et au traitement **209 413.00 €**

(Recettes filières et soutien à la tonne triée E. EMBALLAGES)

Soit une diminution du coût à la tonne ==> 91.09 €

COÛT REEL (COLLECTE & TRAITEMENT) :

127 390.00 euros

(dépenses - recettes)

C - Coûts du service

3) LES DECHETTERIES

Dépenses liées à l'exploitation :	290 143.00 €
Dépenses liées au traitement :	115 314.00 €
DEPENSES TOTALES	<u>405 457.00 €</u>
<i>Coût à la tonne ==> 68.93 €</i>	



Recettes liées aux compensations et à la revente des matériaux	56 284.00 €
<i>Soit une diminution du coût à la tonne ==> 9.57 €</i>	

COÛT REEL (EXPLOITATION & TRAITEMENT) :
349 173.00 euros
(dépenses - recettes)

PROJETS 2011



Nos Projets 2011

1) Les déchets verts

A partir du 1^{er} janvier 2011 et suite à la cessation de l'activité broyage/compostage, le Syndicat acheminera la totalité des ordures ménagères collectées vers l'usine de Valorisation Énergétique de Lasse.

Dans ce contexte, les DECHETS VERTS DU JARDIN (pelouse, feuillages, branchages...), jusqu'alors tolérés avec les ordures ménagères pour permettre d'enrichir le compost produit à l'issue du broyage, NE SERONT PLUS ACCEPTÉS DANS VOS SACS NOIRS ET/OU CONTENEURS mais SEULEMENT EN DÉCHETTERIE.

2) Mise en place de colonnes aériennes en apport volontaire

A compter du 1^{er} avril 2011, des colonnes aériennes seront disposées sur l'ensemble des 22 Communes du Syndicat. Elles seront implantées sur 58 nouveaux lieux et remplaceront les 22 Points d'Apport Volontaire actuellement existants.

Cette mesure fait suite à la décision du Syndicat d'abandonner les collectes sélectives en porte à porte, au regard des résultats, en forte diminution, obtenus ces dernières années (performances insuffisantes engendrées par des fréquences de collecte trop espacées et du matériel non adapté).

Chaque Point d'Apport Volontaire se verra doté de trois colonnes destinées à recevoir :

- Le Verre Ménager - Plastron vert
- Les Journaux, Revues, Magazines (JRM) - Plastron bleu
- Les Emballages Ménagers (Bouteilles et flacons plastiques, emballages en acier, en aluminium, cartonnettes et briques alimentaires) - Plastron jaune

Tous les lieux d'implantations des colonnes ont été déterminés par les représentants de chaque commune. En début d'année, une deuxième rencontre aura lieu afin de déterminer les Points d'Apport Volontaire qui nécessiteront la construction d'une plate-forme.



3) Mise en place de la Redevance Spéciale

Dès la fin de l'année, tous les commerçants et artisans seront contactés dans le cadre de l'instauration de la Redevance Spéciale sur le territoire du Syndicat, conformément à la réglementation en vigueur. Cette mesure permettra d'éviter que le coût de la collecte et du traitement ne soit supporté seulement par les particuliers.

4) Refonte des circuits de collecte des Ordures Ménagères

La maîtrise des coûts de collecte nous oblige à repenser nos circuits de collecte. En effet, afin de connaître le poids collecté et le temps réel de collecte pour chaque commune, les circuits de collecte des Ordures Ménagères seront remaniés ainsi que la réduction de fréquence des ramassages pour les Communes dotées de 2 ou 3 passages par semaine. Tous ces éléments serviront de base pour le calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

5) Les horaires d'ouvertures des déchetteries

Pour répondre aux attentes des habitants, le Syndicat étudie actuellement la possibilité d'augmenter les amplitudes d'ouverture de toutes les déchetteries. De plus, le SMIPE envisage de reprendre le gardiennage,